



Recensement de l'armée en 2019

Version abrégée



La version abrégée du recensement de l'armée en 2019 présente le message principal et les tendances générales du domaine Personnel de l'armée au **1^{er} mars 2019**. Elle donne un aperçu des effectifs de l'armée tout en abordant les questions les plus fréquentes dans ce domaine.

Table des matières

Abréviations et renvois.....	3
Buts	3
1 Évolution des effectifs de l'armée	4
1.1 Évolution de l'effectif réel entre 1977 et 2019	4
1.2 Évolution effectif réglementaire et effectif réel entre 2005 et 2019.....	4
1.3 Évolution effectif réglementaire et effectif réel des corps de troupe*	5
1.4 Évolution effectif régl – effectif réel du domaine Instruction et soutien*	5
2 Effectifs de l'armée en 2019	6
2.1 Aperçu.....	6
2.2 Effectifs des différents types de formation* de l'armée	7
2.3 Alimentation des corps de troupe	8
2.4 Alimentation des états-majors	9
2.5 Effectifs des groupes de grades et catégories de grades	9
3 Garantie des effectifs de l'armée	10
3.1 Introduction	10
3.2 Nouvelles incorporations dans l'armée	10
3.3 Départs de l'armée	10
3.4 Bilan des effectifs	11
3.5 Aptitude au service militaire entre 2003 et 2018	11
3.6 Militaires instruits entre 2007 et 2019	11
3.7 Départs pour raison médicale et pour le service civil	12
3.8 Accomplissement du service, classes 1989 à 1999.....	12
4 Accomplissement du service	13
4.1 Suivi des convocations au service (en tout).....	13
4.2 Suivi des convocations à l'instruction de base	13
4.3 Suivi des convocations à un service de perfectionnement de la troupe	13
4.4 Suivi des convocations pour d'autres types de service	13
5 Effectifs d'engagement des corps de troupe en 2018	14
6 Femmes à l'armée.....	14
7 Représentation des langues nationales au sein de l'armée	15
8 Départs pour le service civil.....	15
9 Conclusions.....	15

Abréviations et renvois

Sauf exception, cette version est exempte d'abréviations. Quant aux termes suivis d'un astérisque (*), ils sont expliqués dans l'appendice ou ci-après.

Buts

Le recensement de l'armée analyse la situation des effectifs de l'armée année après année. Il établit une comparaison entre le modèle (effectif réglementaire*) et le nombre de militaires effectivement incorporés (effectif réel*) afin d'obtenir une vue d'ensemble des ressources humaines à disposition. Il vise à identifier les éventuelles lacunes et les tendances problématiques pour assurer la disponibilité de base* à moyen et à long termes. Il s'agit donc d'un instrument important de suivi et de pilotage des effectifs. Le recensement de l'armée se fonde à chacune de ses parutions sur les données du système de gestion du personnel de l'armée (PISA) extraites le 1^{er} mars de l'année en cours. De ce fait, il ne prend pas en compte les changements intervenus au-delà de cette date.

Évolution des effectifs (alimentation*)

Le recensement de l'armée utilise quatre notions distinctes.

- L'**effectif réglementaire*** indique le nombre de militaires nécessaire pour qu'une formation* puisse remplir sa mission.
- L'**effectif réel*** comprend tous les militaires incorporés, qu'ils doivent ou non accomplir encore des services d'instruction obligatoires.
- L'**effectif des personnes astreintes*** désigne l'effectif des militaires ayant encore des jours de service à effectuer.
- L'**alimentation*** est le résultat, indiqué en pour cent, de la comparaison entre l'effectif réel et l'effectif réglementaire, ou entre l'effectif des militaires astreints et l'effectif réglementaire.

Alimentation 1 : évaluation de l'effectif réel

(effectif réel p/r à effectif réglementaire en %)

Évaluation	Formation d'engagement	Formation instruction et soutien
Insuffisant	< 100%	< 100%
Suffisant	entre 100 et 120%	entre 100 et 135%
Bon	entre 120 et 140%	entre 135 et 170%
Excédentaire	> 140%	> 170%

Alimentation 2 : évaluation de l'effectif des personnes astreintes

(effectif des militaires astreints p/r à l'effectif réglementaire en %)

Évaluation	fo eng
Insuffisant	< 80%
Suffisant	entre 80 et 100%
Bon	entre 100 et 120%
Excédentaire	> 120%

1 Évolution des effectifs de l'armée

1.1 Évolution de l'effectif réel entre 1977 et 2019

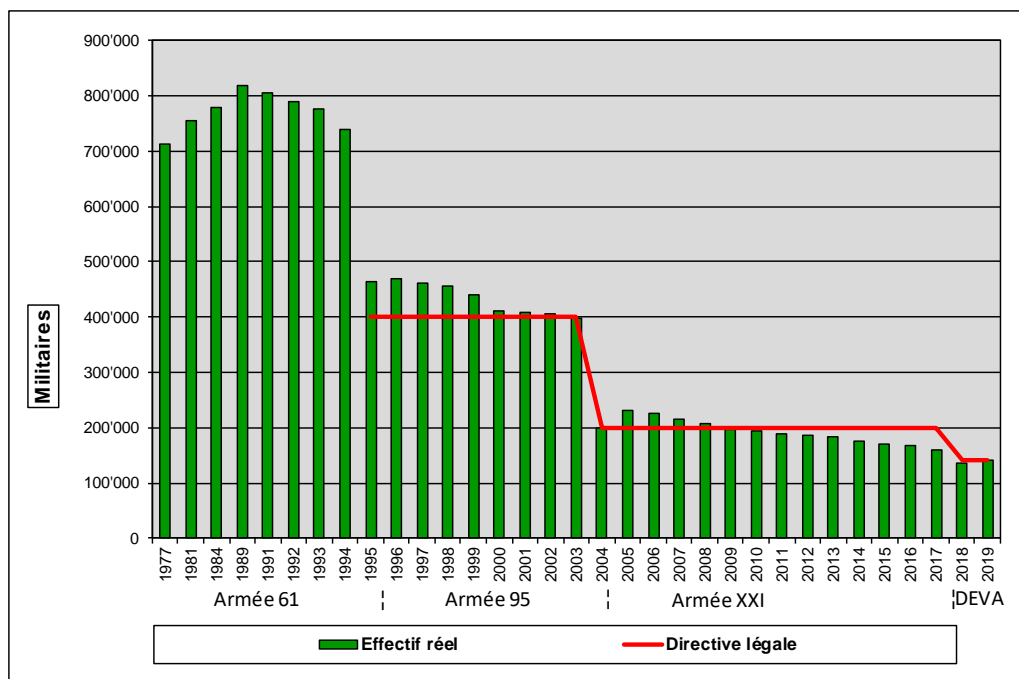


Fig. 1.1 Évolution de l'effectif réel entre 1977 et 2019

L'évolution de l'effectif réel de l'armée entre 1977 et 2019 fait ressortir les quatre modèles de l'armée qui se sont succédé : Armée 61, Armée 95, Armée XXI et développement de l'armée (DEVA). La limite légale supérieure des effectifs de l'armée a été réduite de 400'000 avec Armée 95 à 200'000 avec Armée XXI pour atteindre 140'000 avec le DEVA.

1.2 Évolution effectif réglementaire et effectif réel entre 2005 et 2019

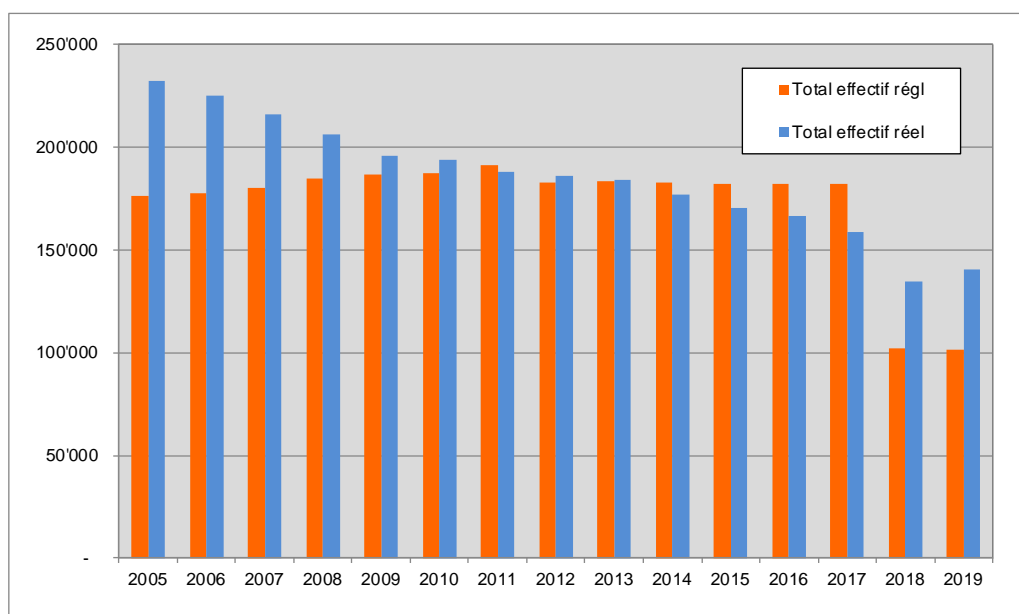


Fig. 1.2 Évolution de l'alimentation de l'armée entre 2005 et 2019

- L'alimentation de l'armée dans sa globalité (armée active + formations de réserve) a baissé de 45% entre 2005 et 2017 (période correspondant à Armée XXI) pour s'établir au taux insuffisant de 87% en 2017.

- L'introduction du DEVA au 1^{er} janvier 2018 a réduit l'effectif réglementaire à 100'000 militaires. L'alimentation est passée à 132% avec 135'000 militaires transférés de l'ancienne structure ou nouvellement incorporés après l'instruction de base.
- En 2019, l'alimentation a atteint 138% grâce à la hausse des effectifs issus de l'instruction de base et à la légère baisse du nombre de militaires libérés de leurs obligations.

1.3 Évolution effectif réglementaire et effectif réel des corps de troupe*

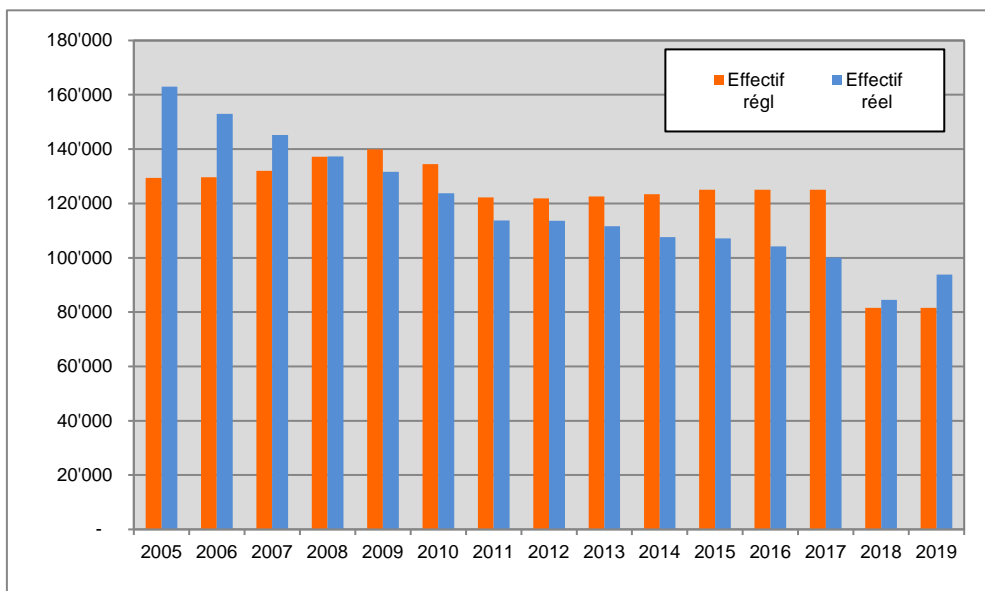


Fig. 1.3 Alimentation des corps de troupe de l'armée entre 2005 et 2019

- L'alimentation des **corps de troupe** (bataillons, groupes, escadres, y c. Fanfare d'armée suisse) a diminué de 46% pendant la même période d'Armée XXI (2005 – 2017) pour atteindre un taux insuffisant de 80% en 2017.
- Le DEVA, qui a réduit le nombre de corps de troupe, améliore progressivement leur alimentation (2018 : 104%, 2019 : 115%).

1.4 Évolution effectif régl – effectif réel du domaine Instruction et soutien*

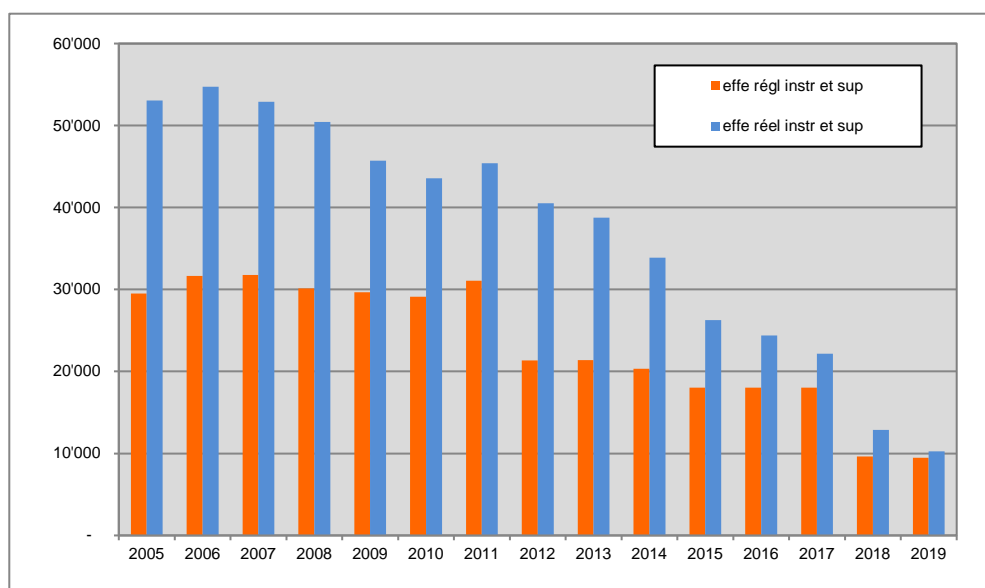


Fig. 1.4 Alimentation du domaine Instruction et support (* à partir de 2018 : effectifs des militaires astreints uniquement)

- Le domaine Instruction et support appuie et garantit l’instruction par ses activités (comme la formation des futurs cadres au simulateur d’exercice à la FSCA de Lucerne).
- À l’époque d’Armée XXI, l’alimentation du domaine Instruction et support était nettement supérieure à celle des formations d’engagement, dont l’effectif réglementaire ne correspondait plus aux besoins.
- En 2019, l’alimentation était de 108% (contre 133% l’année précédente). Si cette baisse se confirme pendant les années à venir, il sera nécessaire de prendre des mesures pour redresser la barre.
- Les formations de réserve d’Armée XXI ont aussi été incorporées au domaine Instruction et support, ce qui représente quelque 22’000 militaires, comme le montre la figure ci-avant.

2 Effectifs de l’armée en 2019

2.1 Aperçu

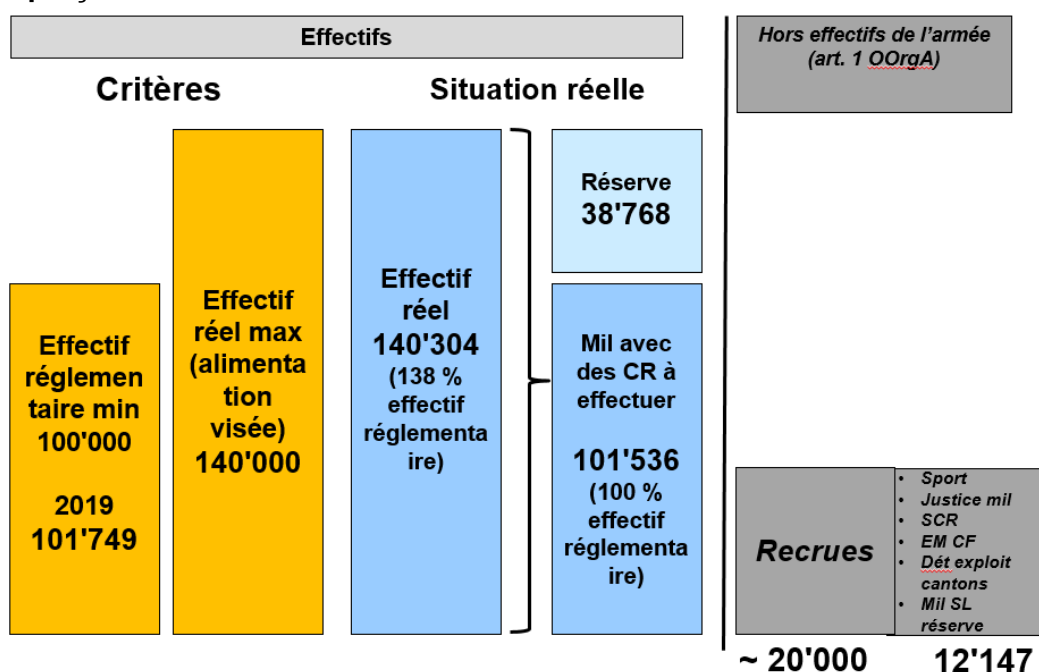


Fig. 2.1 Aperçu des effectifs au 1^{er} mars 2019

L’armée définit les effectifs selon deux axes.

- **L’effectif réglementaire** indique le nombre de militaires nécessaire selon la doctrine d’engagement pour que les différentes formations puissent remplir leur mission. La limite légale est de 100’000 militaires. Avec 101’749 militaires au 1^{er} mars 2019, l’effectif réglementaire est légèrement supérieur à ce minimum.
- **L’alimentation visée** indique la taille maximale de l’effectif réel de l’armée, soit 140’000 militaires.

La situation effective se présente comme suit.

- **L’effectif réel** comprend tous les militaires incorporés, soit 140’304 au 1^{er} mars 2019.
- Il se divise en militaires ayant encore des services d’instruction obligatoire à accomplir (101’536) et en militaires incorporés dans la réserve après avoir accompli la durée totale de leur service (38’768).

Si les critères de l’effectif réel sont atteints, il n’en va pas de même pour l’effectif réglementaire, qui n’est que de 75%. En effet, les militaires ayant du service à accomplir (cours de répétition ou cours d’état-major) sont 25% environ à le repousser,

si bien que le nombre de militaires à entrer finalement en service est de 75'000 seulement.

Outre les formations de l'armée, certains membres du personnel militaire ne sont **pas comptés dans les effectifs de l'armée** (art. 1, al. 2, de l'organisation de l'armée). Il s'agit

- de l'Office de l'auditeur en chef
- des états-majors du Conseil fédéral
- du service de la Croix-Rouge
- du Centre de compétences du sport de l'armée
- des militaires en service long (SL) qui ont effectué le nombre maximal de jours de service d'instruction
- des détachements d'exploitation des cantons

qui, en tout, représentent 12'147 militaires. Les **recrues de l'année**, au nombre de 20'000 environ, ne sont pas non plus prises en compte.

2.2 Effectifs des différents types de formation* de l'armée

L'armée a été restructurée au 1^{er} janvier 2018. Elle est désormais subdivisée en différents types de formation en fonction du degré de disponibilité et du type d'engagement, ce qui implique de différencier aussi l'alimentation.

Type de formation	Alimentation
Formations de milice à disponibilité élevée Capacité d'engagement rapide	139%
Formations d'engagement assurant des missions de défense Compétences de défense Ex. : bataillon de chars	127%
Formations d'engagement n'assurant pas de missions de défense Compétences d'engagement, pour les autorités civiles en particulier	129%
Instruction et support Formations ayant des compétences d'aide à l'instruction	170%
Contingents d'instruction Cadres suivant l'instruction de base	–

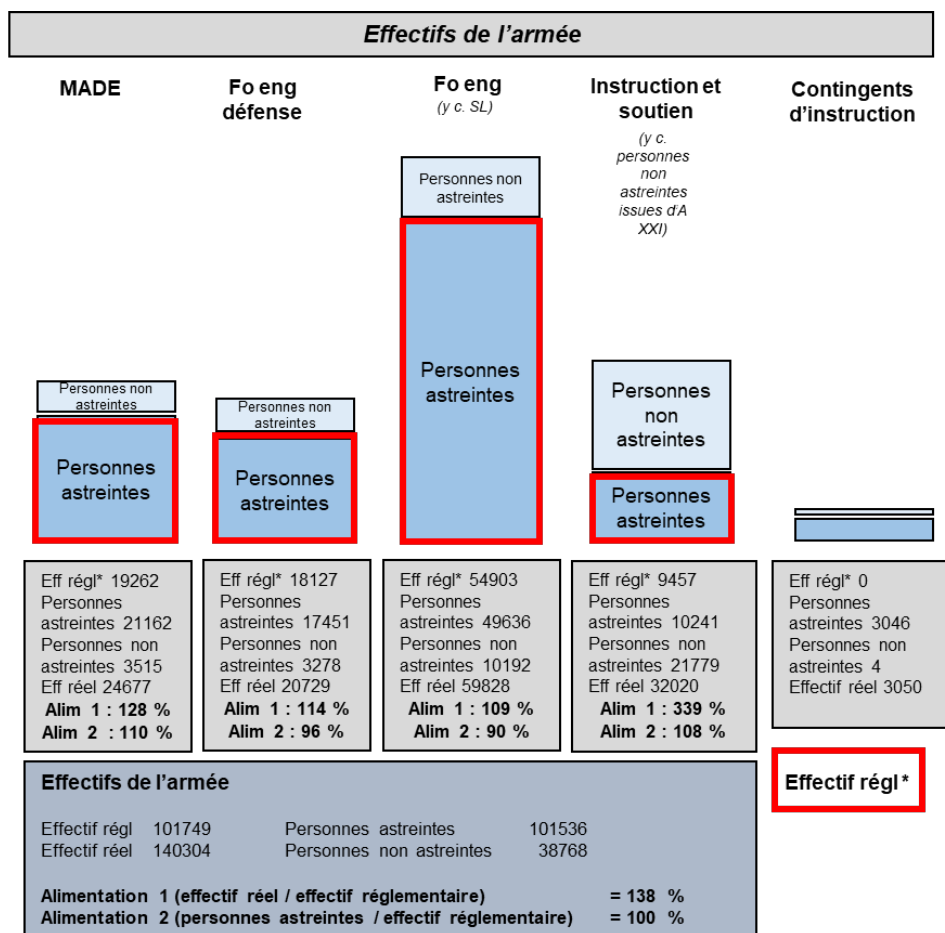


Fig. 2.2 Effectifs des types de formation de l'armée

- Les critères d'alimentation 1 (effectif réel / effectif réglementaire) ne sont pas encore remplis pour tous les types de formation, sauf celles d'instruction et de support.
- Les formations d'engagement n'assurant pas de missions de défense sont celles qui sont le plus loin du pourcentage visé.
- Les effectifs en militaires astreints étant plus bas que les effectifs réglementaires pour les formations d'engagement, il n'est pas possible de remplir le critère du DEVA selon lequel les effectifs des cours de répétition doivent atteindre 100 % des effectifs réglementaires.

2.3 Alimentation des corps de troupe

Arme	Effectif régl	Effectif réel	Alim 1	Alim 2
EM cdmt	7'104	7'376	103.8%	83.4%
Inf	14'668	17'663	120.4%	100.1%
Trp blindées	9'496	10'853	114.3%	95.9%
Art	3'504	4'510	128.7%	108.9%
Trp av	6'586	7'192	109.2%	92.0%
Trp DCA	4'511	4'776	105.9%	82.4%
Trp G	4'110	5'582	135.8%	112.9%
Trp aide cdmt	11'057	12'189	110.2%	88.8%
Trp sauv	3'028	4'775	157.7%	137.2%
Trp log	6'616	6'963	105.2%	88.1%
Trp san	4'363	4'484	102.8%	87.3%
PM	1'530	2'263	147.9%	129.0%
Trp déf NBC	1'734	2'177	125.5%	112.6%
Forces spéciales	2'019	2'445	121.1%	89.8%
Total	80'326	93'248	116.1%	96.2%

Fig. 2.3 Alimentation des corps de troupe en 2019

- Avec 116%, l'alimentation 1 (effectif réel / effectif réglementaire) ne remplit pas les critères du DEVA (127 à 139%).
- L'alimentation 2 (militaires astreints / effectif réglementaire) est inférieure à 100%, ce qui empêche d'atteindre les effectifs réglementaires lors de la plupart des services.
- Les troupes de sauvetage et la police militaire sont deux armes dont les corps de troupe sont surnuméraires. La constitution d'un quatrième bataillon de police militaire en 2020 permettra de remédier à ce surnombre dans la police militaire.
- L'artillerie, les troupes du génie et les troupes de défense NBC sont bien alimentées.
- L'alimentation des autres armes est suffisante.

2.4 Alimentation des états-majors

Échelon EM	Effectif régl	Effectif réel	Alimentation
EM subord dir CdA	1'026	1'029	100.3%
EM éch div	1'397	1'650	118.1%
EM éch br	1'782	2'898	162.6%
EM corps trp	2'172	1'721	79.2%

Fig. 2.4 Alimentation des états-majors

- L'alimentation des états-majors n'est pas uniforme. À l'échelon de la brigade, les états-majors sont suralimentés en officiers et sous-officier supérieurs alors qu'à l'échelon des corps de troupe ils sont sous-alimentés.
- Des mesures ont déjà été introduites pour corriger cette situation, en instruisant davantage d'aides au commandement pour les corps de troupe en 2019.

2.5 Effectifs des groupes de grades et catégories de grades

Gr grades	Cat. grades	effe régl	effe réel	Pers astreintes	Alim 1	Alim 2
Of	Of général	47	51	51	108.5%	108.5%
	Of sup, cap	6'826	7'221	6'581	105.8%	96.4%
	Of sub	5'027	7'557	7'044	150.3%	140.1%
	Total of	11'900	14'829	13'676	124.6%	114.9%
Sof sup	Sof sup	3'411	4'672	3'811	137.0%	111.7%
Sof	Sof	13'481	22'757	18'786	168.8%	139.4%
Sdt	Sdt	72'957	98'046	65'263	134.4%	89.5%
Total		101'749	140'304	101'536	137.9%	99.8%

Fig. 2.5 Alimentation des groupes de grades et des catégories de grades en 2019

- Le groupe de grades des **officiers** remplit l'effectif réglementaire à 125%, soit dans une bonne mesure, notamment grâce à l'alimentation en officiers subalternes. L'alimentation en officiers supérieurs est toutefois insuffisante avec 106%, comme celle des capitaines avec 109%. En ce qui concerne l'effectif réglementaire, si l'on considère l'alimentation en détail, force est de constater à la fois, selon l'arme* et le service auxiliaire*, un nombre d'incorporations excédentaire et des postes vacants.
- Le groupe de grades des **sous-officiers supérieurs** est bien alimenté avec 137%.
- Le groupe de grades des **sous-officiers** est suralimenté avec 169% au total.
- Le groupe de grades des **soldats** atteint une bonne moyenne avec 134%.

- Mais ce constat doit être relativisé en fonction des **effectifs de personnes astreintes**, soit l'alimentation 2.
 - La catégorie de grades des officiers subalternes et des sous-officiers bénéficie d'une bonne alimentation. Celle-ci est bonne aussi pour les autres catégories de grades ou du moins suffisante.
 - Par contre, la catégorie de grades des soldats est nettement sous-alimentée avec 90%, ce qui empêche d'atteindre les effectifs réglementaires lors de la plupart des services.

3 Garantie des effectifs de l'armée

3.1 Introduction

Pour assurer les effectifs de l'armée, il faut que les entrées compensent plus ou moins les sorties. En cas de déséquilibre, il faut soit accroître les entrées soit diminuer les sorties.

- Les **nouvelles incorporations** se composent des militaires qui, après avoir terminé avec succès leur instruction de base, peuvent être incorporés dans une formation. Avant sa première incorporation, tout militaire passe par le recrutement et par l'instruction de base (école de recrues, instruction des cadres).
- Les **départs** comprennent les libérations des obligations militaires, les départs prématurés pour raison médicale ou pour le service civil. Il arrive aussi que des militaires soient libérés en raison de leur activité professionnelle, notamment s'ils appartiennent à un corps de police.
- Le **bilan** des nouvelles incorporations et des départs est la comparaison entre l'état au 1^{er} mars de l'année précédente et celui au 1^{er} mars de l'année en cours. Pour le présent recensement, il s'agit donc de la période allant du 1^{er} mars 2018 au 1^{er} mars 2019.

3.2 Nouvelles incorporations dans l'armée

Pendant la période prise en compte, l'armée a incorporé en tout 16'882 personnes dans ses différentes formations.

- 97% (16'306 militaires) venaient de l'instruction de base.
- Les 3% restants concernaient pour l'essentiel des militaires reprenant du service après un séjour à l'étranger et des cas d'annulation de l'exemption du service. Des militaires ont aussi été déclarés aptes à nouveau et donc incorporés à une formation.

3.3 Départs de l'armée

Pendant la période prise en considération, l'armée a connu 11'384 départ de l'armée en tout.

- 5'366 militaires (47%) ont été libérés de leurs obligations militaires après avoir accompli la durée totale de leur service.
- 1'895 militaires (17%) sont passés au service civil (après leur instruction de base et leur incorporation à l'armée).
- 1'383 militaires en service long (12%) ont rejoint une formation après avoir accompli la durée totale de leur service.
- 1'030 militaires (9%) ont été déclarés inaptes après leur instruction de base et leur incorporation à l'armée.
- 591 militaires ont été exemptés (5%) et 484 (4%) libérés de leurs obligations militaires pour un séjour prolongé à l'étranger.
- Les 635 militaires restants (6%) ont rejoint des catégories spéciales de personnel pour diverses raisons (en cas d'infraction, de disparition, etc.).

3.4 Bilan des effectifs

La différence entre les nouvelles incorporations et les départs est de **5'498** militaires, ce qui correspond à la différence entre l'effectif réel (140'304 militaires en 2019) et celui de 2018 (134'806 militaires).

3.5 Aptitude au service militaire entre 2003 et 2018

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pers astreintes	23'432	27'766	33'036	37'377	38'182	37'078	38'341	40'535	41'028	40'082	39'675	38'898	38'179	38'089	36'538	31'411
Aptes au service	16'043	17'444	20'155	24'133	25'321	23'940	25'277	26'807	26'700	24'814	25'213	23'957	24'305	25'254	24'982	21'818
Aptitude [en %]	68.5	62.8	61.0	64.5	66.3	64.6	65.9	66.1	65.1	61.9	63.5	61.6	63.7	66.3	68.4	69.5

Fig. 3.1 Militaires déclarés aptes au service et taux d'aptitude entre 2003 et 2018

- Le recrutement est la première étape permettant d'assurer la relève pour les effectifs de l'armée. L'armée doit recruter entre 24'000 et 25'000 conscrits par an dans ce but.
- En 2017, l'aptitude au service militaire a atteint le même niveau qu'en 2003 avec 68% à peu près.
- Du fait de l'assouplissement de l'âge de recrutement, le nombre de conscrits a baissé de 5'000 environ en 2018. Malgré une nouvelle augmentation du taux d'aptitude au service militaire, le nombre de militaires aptes au service a été d'environ 3'000.

3.6 Militaires instruits entre 2007 et 2019

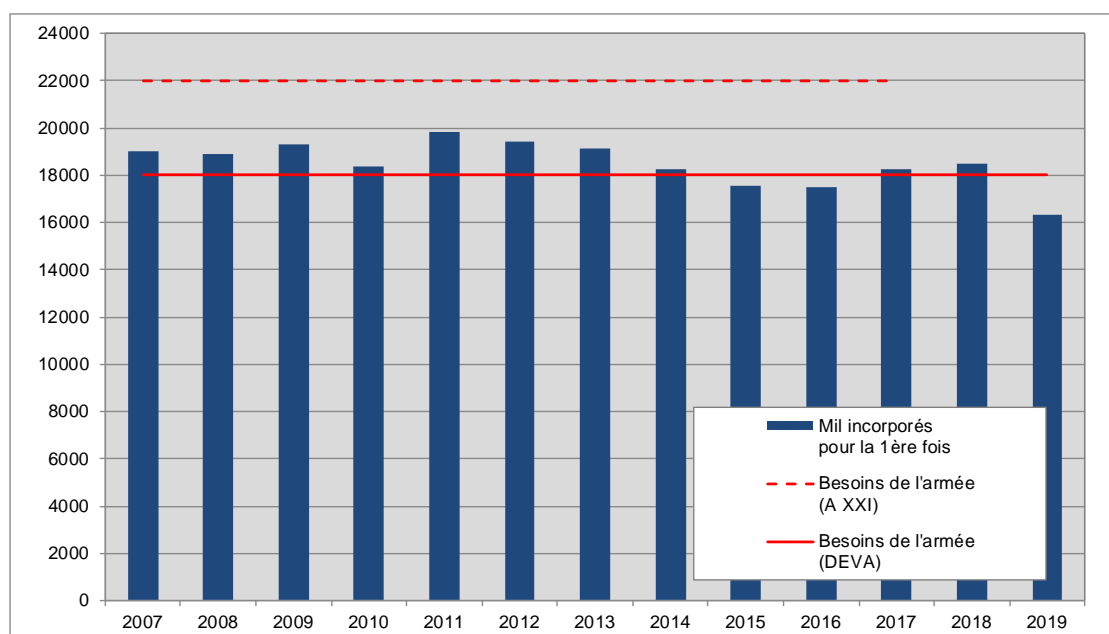


Fig. 3.2 Évolution du nombre de militaires instruits entre 2007 et 2019

- Pendant la période prise en considération (entre 2007 et 2019), le nombre de militaires instruits a dépassé le besoin minimal (18'000 selon le DEVA) dans l'ensemble. Les militaires instruits figurent dans l'année où ils ont été convoqués pour leur premier cours de répétition, et non dans l'année précédente pendant laquelle ils ont effectué leur instruction de base.
- En 2019, le nombre de militaires instruits (= ayant effectué leur école de recrues en 2018) est de 16'306.
- En 2015, 2016 et 2019, ce nombre n'a pas atteint le quota minimal de 18'000 fixé par le DEVA.

3.7 Départs pour raison médicale et pour le service civil

Départs	Année	Entre recr et l'ER	Pendant l'ER	Dans une fo	Total
Raison médicale	2017	746	1'681	1'286	3'713
	2018	689	1'556	1'058	3'303
Service civil	2017	3'098	949	2'738	6'785
	2018	3'037	904	2'264	6'205

Fig. 3.3 Départs pour raison médicale et pour le service civil en 2017 et 2018

- Les militaires qui optent pour le service civil ou qui sont exemptés du service militaire pour raisons de santé influencent fortement les effectifs de l'armée.
- Leur nombre a pu être réduit de tout juste 10% par rapport à l'année précédente, essentiellement grâce aux mesures prises dans ce sens. Le changement de système (passage d'Armée XXI au DEVA) empêche de comparer totalement les deux années.

3.8 Accomplissement du service, classes 1989 à 1999

La figure suivante répartit les militaires astreints nés pendant cette période entre le service militaire, le service civil, la protection civile, les personnes déclarées inaptes et une catégorie « divers ».

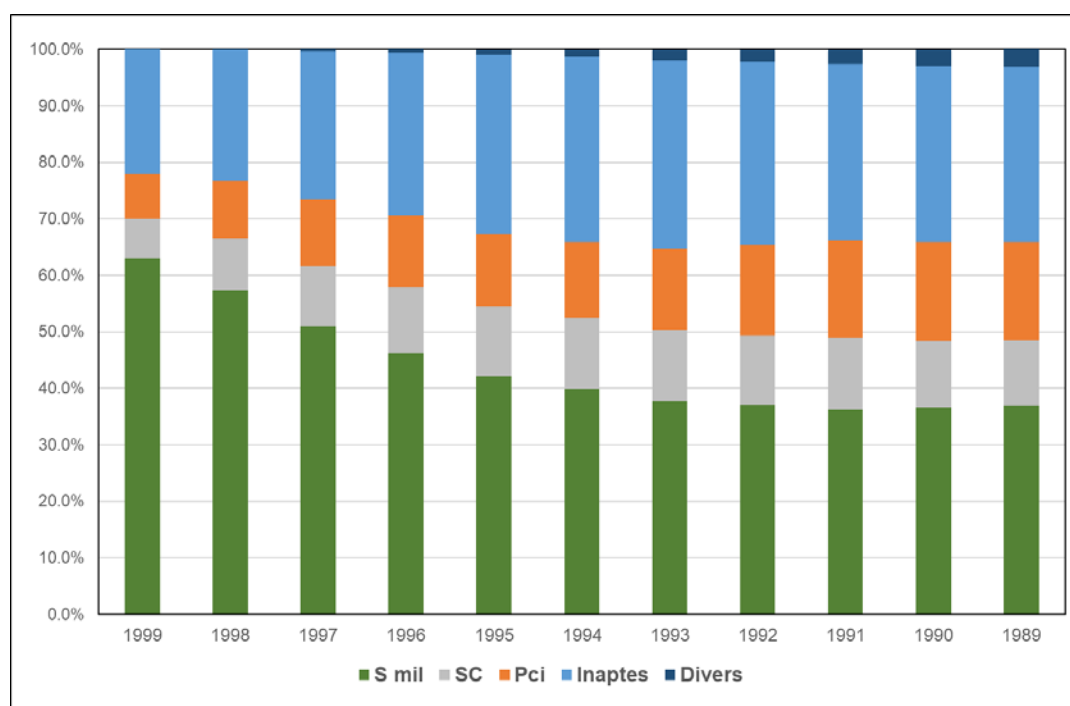


Fig. 3.4 Part de conscrits nés entre 1989 et 1999

En résumé

- À l'âge de 25 ans, 37% environ font l'armée, 12% le service civil, 17% la protection civile et 32% sont inaptes.
- Les 2% restants ne figurent dans aucune de ces catégories pour diverses raisons (exemption p. ex.).

4 Accomplissement du service

4.1 Suivi des convocations au service (en tout)

Tous les types de service	Nombre de militaires	Part de convocations
Total des convocations	365'938	100.0%
Remplacements de service	75'360	20.6%
Libérations au début du service	3'962	1.1%
Non-entrées au service	5'512	1.5%
Entrées au service	281'104	76.8%

Fig. 4.1 Bilan global de l'entrée au service en 2018

En tout, 365'938 convocations ont été envoyées en 2018, certains militaires pouvant en recevoir plus d'une. Quelque 20% de ces convocations ont fait l'objet d'un déplacement de service. Environ 1% des militaires ont été libérés au début de leur service et 1,5% d'entre eux ne sont pas entrés en service. Au total, les convocations ont été suivies à raison de 77%.

4.2 Suivi des convocations à l'instruction de base

Instruction de base (ER, instruction des cadres)	Total des convocations	Part de convocations
Total des convocations	59'296	100.0%
Remplacements de service	15'819	26.7%
Libérations au début du service	605	1.0%
Non-entrées au service	278	0.5%
Entrées au service	42'594	71.8%

Fig. 4.2 Bilan de l'entrée au service pour l'instruction de base en 2018

Les services d'instruction de base (école de recrues, instruction des cadres) ont donné lieu à 5'296 convocations dont 42'594 ont été suivies, ce qui correspond à une proportion de 71,8%. Quant aux convocations auxquelles il n'a pas été donné suite (28,2% en tout), il s'agit pour l'essentiel de déplacements de service (26,7%), complétés par des libérations par les commandants et les médecins (1,0%) et des manquements à l'obligation d'entrer en service (0,5%).

4.3 Suivi des convocations à un service de perfectionnement de la troupe

Services de perfectionnement de la troupe (SP trp = CR)	Total des convocations	Part de convocations
Total des convocations	162'825	100.0%
Remplacements de service	36'145	22.2%
Libérations au début du service	2'546	1.6%
Non-entrées au service	886	0.5%
Entrées au service	123'248	75.7%

Fig. 4.3 Bilan de l'entrée au service pour le service de perfectionnement de la troupe en 2018

Les **services de perfectionnement de la troupe** (cours de répétition) ont donné lieu à 162'825 convocations dont 123'248 ont été suivies, ce qui correspond à une proportion de 75,7%. Dans ce cas aussi, les déplacements de service (22,2%) sont responsables de l'essentiel des convocations auxquelles il n'a pas été donné suite. Les libérations par les commandants et les médecins et les manquements à l'obligation d'entrer en service représentent ensemble une proportion (2,1%) qui correspond plus ou moins à celle de l'instruction de base.

4.4 Suivi des convocations pour d'autres types de service

Des convocations ont en outre été envoyées pour le **recrutement** et pour **d'autres types de services**, comme des cours d'état-major. Les conscrits ont été 75,4% à

donner suite à la convocation au recrutement et les militaires ont répondu à raison de 88,6% à leur convocation pour un autre type de service.

5 Effectifs d'engagement des corps de troupe en 2018

En tout, 111 corps de troupe ont effectué un service en 2018 avec un effectif d'engagement détaillé sur le tableau ci-dessous.

Comparaison entre l'effectif d'engagement* et l'effectif réglementaire *	Nombre de corps de troupe	Proportion
En-dessous de 80%	71	64%
Entre 80 et 100%	32	29%
Entre 100 et 120%	5	5%
Au-delà de 120%	3	3%
Total	111	100%

Fig. 5.1 Effectifs* des corps de troupe pour les services en 2018 (effectif d'engagement* = effectifs en cours de répétition)

- En moyenne, l'effectif réglementaire a été rempli à raison de 75,7% pour les services des corps de troupe en 2018.
- Dans la plupart des corps de troupe (71,64%), l'effectif d'engagement est resté sous la barre des 80% de l'effectif réglementaire.
- Cette part a augmenté de 40% par rapport à 2017, du fait de la réduction des services d'instruction obligatoires de 260 à 245 jours de service pour les soldats et d'une école de recrues de 21 semaines pour la plupart des militaires incorporés, ce qui leur laisse uniquement cinq cours de répétition à effectuer.

6 Femmes à l'armée

En mars 2019, 1'106 femmes étaient incorporées dans l'armée, ce qui représente environ 0,8% de l'effectif réel de l'armée. En outre, 242 femmes étaient incorporées dans des formations qui ne sont pas comptées dans les effectifs de l'armée (cf. ch. 2.1).

Femmes dans les fo de l'armée					Femmes dans les fo hors armée	
Groupe de grades	Mil carr*	Mil SL*	Pers milice*	Total	Pers milice	Total
Of	10	5	311	326	84	410
Sof sup	5	5	91	101	1	102
Sof	5	16	250	271	30	301
Sdt		8	400	408	127	535
Total	20	34	1052	1106	242	1348

Fig. 6.1 Effectifs des femmes dans l'armée par groupes de grades et catégories de personnel en 2019

- Une majorité de femmes, soit 55%, exercent leur fonction dans les troupes d'appui ou dans le domaine Instruction et support.
- Elles sont 16% à être incorporées à des troupes de combat (infanterie, troupes blindées, artillerie, génie).
- Les troupes d'aviation et de défense contre avions comptent une proportion de femmes d'environ 11%.
- Les 18% restants se répartissent entre les autres armes, comme la police militaire ou les troupes de défense NBC.

7 Représentation des langues nationales au sein de l'armée

Selon les chiffres fournis par l'Office fédéral de la statistique (OFS), la répartition de la population suisse entre les trois principales langues nationales était la suivante en 2014 : 71% avaient l'allemand pour langue maternelle, 23% le français et 6% l'italien. Le tableau suivant compare ces chiffres avec ceux du recensement de l'armée.

Groupe de grades	Effectif réel germanophones	Proportion	Effectif réel francophones	Proportion	Effectif réel italophones	Proportion	Total effectif réel
Of	11'616	78%	2'518	17%	694	5%	14'828
Sof sup	3'522	74%	985	21%	284	6%	4'791
Sof	16'740	74%	4'905	18%	989	4%	22'634
Sdt	76'679	78%	17'531	18%	3'841	4%	98'051
Total	108'557	77%	25'939	18%	5'808	4%	140'304

Fig. 7.1 Part des langues nationales au sein de l'armée

Il apparaît que la proportion de militaires germanophones est proportionnellement plus élevée à l'armée, notamment parmi les officiers et les soldats.

8 Départs pour le service civil

L'introduction de la preuve par l'acte en 2009 a eu une influence majeure sur les départs pour le service civil, qui ont augmenté à toutes les étapes de la carrière militaire. Des adaptations de la procédure d'admission au service civil ont modifié d'année en année la répartition des départs (en pourcentage) en fonction de la phase de la carrière militaire (avant, pendant ou après l'école de recrues). Le nombre de personnes admises n'est pas resté constant non plus. Après deux années (2009 et 2010) marquées par un très grand nombre de départs, ceux-ci ont diminué d'environ 2100 en 2011. À partir de 2012, ce chiffre est reparti à la hausse pour culminer en 2017 avec 6'785 militaires rejoignant le service civil, plus encore que pour la valeur de départ en 2009. 2018 marque la première baisse depuis longtemps, avec 6'205 militaires admis en tout au service civil.

Moment du départ	2009	part	2010	part	2011	part	2012	part	2013	part	2014	part	2015	part	2016	part	2017	part	2018	part
Avant l'ER	1'811	27%	2'514	37%	2'063	44%	2'455	48%	2'488	46%	2'796	49%	2'669	46%	2'875	47%	3'098	46%	3'037	49%
Pendant l'ER	1'380	21%	778	11%	430	9%	560	11%	504	9%	414	7%	507	9%	925	15%	949	14%	904	15%
Après l'ER	3'227	48%	3'534	52%	2'177	47%	2'124	41%	2'431	45%	2'547	44%	2'660	46%	2'369	38%	2'738	40%	2'264	36%
Indéterminé	302	4%																		
Total	6'720	100%	6'826	100%	4'670	100%	5'139	100%	5'423	100%	5'757	100%	5'836	100%	6'169	100%	6'785	100%	6'205	100%

Fig. 8.1 Admissions en fonction de la phase de la carrière militaire (source : Office fédéral du service civil CIVI)

9 Conclusions

Le recensement de l'armée permet de tirer le bilan suivant pour 2019.

- L'effectif réglementaire dépasse momentanément les prescriptions légales pour la phase en cours du DEVA.
- L'effectif réel est passé à environ 140'000 militaires, correspondant aux objectifs légaux.
- L'effectif de militaires astreints au service d'instruction n'alimente pas suffisamment l'effectif réglementaire, ce qui se répercute sur les effectifs d'engagement lors des services (comme les cours de répétition).
- L'alimentation des corps de troupe (effectif réel : 116%, militaires astreints : 96%) ne remplit pas pour l'instant les critères du DEVA.
- Les états-majors des divisions sont bien alimentés, ceux des brigades le sont trop et ceux des corps de troupe pas assez.
- En 2018, le nombre de conscrits a baissé de 5'000 environ, et avec lui la quantité de personnes aptes au service (- 3'000).

- Contrairement à l'année précédente, les militaires incorporés pour la première fois en 2019 n'ont pu remplir qu'à 91% les besoins prescrits selon le DEVA (soit 18'000 militaires).
- Les sorties de l'armée pour raison médicale ou pour le service civil ont légèrement baissé. Par rapport à l'année précédente, les demandes pour rejoindre le service civil étaient toutefois plus nombreuses à ne pas avoir encore été traitées à la fin de l'année 2018. Quoi qu'il en soit, les chiffres tolérables pour ne pas mettre en danger les effectifs de l'armée et pour respecter le principe de l'égalité de traitement continuent d'être dépassés. À partir de l'âge de 26 ans, la part de militaires faisant du service se stabilise entre 35% et 40% d'une classe d'âge.
- En 2018, la majorité des corps de troupe (64%) avaient des effectifs d'engagement qui ne remplissaient l'effectif réglementaire correspondant qu'à 80% au plus.

Conséquences

- Le modèle des services et les conditions du passage d'Armée XXI au DEVA ont entraîné un effectif réel trop élevé et un effectif de personnes astreintes trop bas. Il s'en suit que les effectifs des formations en cours de répétition sont souvent insuffisants, ce qui réduit parfois considérablement les capacités d'instruction et d'engagement des formations concernées.
- La baisse du nombre de conscrits et de recrutements fait que la relève en personnes astreintes ne suffit pas pour les formations de l'armée. Ce manque s'explique à la fois par l'assouplissement de l'âge de recrutement et donc de l'accomplissement des obligations militaires, et par le nombre toujours élevé de sorties de l'armée pour raisons médicales ou pour le service civil. En conséquence, les effectifs de personnes astreintes ne vont pas s'améliorer ces prochaines années.
- Le nombre élevé de sorties de l'armée pour raisons médicales et pour le service civil a aussi pour conséquence qu'à partir de l'âge de 26 ans, seuls 37% environ des anciens conscrits d'une classe d'âge font encore du service militaire, cette proportion étant de 12% pour le service civil. Quant aux 51% restants, soit ils sont inaptes, soit ils font leur service dans la protection civile, soit ils paient la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

En conclusion, la situation actuelle en matière d'effectifs et de relève place le modèle des services du DEVA devant un conflit d'alimentation. Il paraît donc indiqué de prendre des mesures pour assurer les effectifs des cours de répétition et de la relève partout où tel n'est pas encore le cas.

Appendice

Liste des termes du domaine Personnel de l'armée

Notion	Définition
Alimentation	Cf. introduction en p. 3
Armes	Domaines de l'armée (infanterie, troupes blindées, artillerie, etc.) pour lesquels les militaires sont instruits pendant leur école de recrues
Contingents de personnel au sens de l'art. 6, let. i, de l'ordonnance sur les structures de l'armée	Militaires non incorporés dans une formation au sens de l'art. 60 de la loi sur l'Armée et donc non compris dans les effectifs de l'armée
Corps de troupe	Formations de l'armée réunissant les états-majors et les unités de troupe : bataillons, groupes et escadres, dont l'effectif réglementaire varie selon le domaine entre 250 et 1'200 militaires
Disponibilité de base	État de préparation de l'armée à atteindre et à maintenir en tout temps et dans tous les domaines (commandement, instruction, logistique, personnel), indépendamment d'une mission spécifique
Effectif d'engagement	Nombre de militaires d'une formation
Effectif réel	Cf. introduction en p. 3
Effectif réglementaire	Cf. introduction en p. 3
Formation	Terme générique couvrant les états-majors et les unités de troupe (compagnies, batteries, escadrilles, colonnes et détachements), ainsi que les états-majors spécialisés
Instruction et support	Domaine de l'armée qui comprend les formations servant à appuyer les formations d'engagement, l'instruction et les organisations civiles (commandements des formations d'application, centres de compétences, domaines spécialisés, états-majors spécialisés et détachements d'exploitation)
Personnes astreintes	Cf. introduction en p. 3
Services auxiliaires	Domaines de l'armée (Renseignement militaire, aumônerie, service territorial, etc.) qui ne disposent pas d'école de recrues pour leur propre instruction
Types de formation	Classification des formations de l'armée en fonction du type de disponibilité et du type d'engagement

Catégories de personnel

Militaires de carrière	Militaires occupant des postes réservés au personnel professionnel
Militaires en service long	Militaires faisant, sur demande, leur service d'instruction d'une traite
Personnel de milice	Militaires faisant leur service d'instruction en plusieurs cours de répétition